

**Arrêté du 15 juin 2021
relatif au tableau d'avancement au grade de commissaire général de police
au titre de l'année 2021**

NOR : INTC2114824A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié, fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n° 2005-939 du 2 août 2005 modifié, portant statut particulier du corps de conception et de direction de la police nationale ;

Sur la proposition du directeur général de la police nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

Les commissaires divisionnaires de police dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement au grade de commissaire général de police, au titre de l'année 2021 et promu à ce grade à compter du 1^{er} janvier 2021, à l'exception de Mme Giudice (Martine), épouse Clavel promue le 13 janvier 2021, M. Dufour (Laurent) promu le 16 février 2021, M. Bellini (Christophe) promu le 22 février 2021, Mme Fontaine (Béatrice) promue le 1^{er} mars 2021, M. Augrain (Pascal) promu le 1^{er} avril 2021, M. Valezy (Bernard) promu le 1^{er} mai 2021, M. Machet (Pierre-Henri) promu le 30 mai 2021, M. Lautard (Sébastien) promu le 1^{er} juillet 2021, M. Rotte (Gilles) promu le 1^{er} octobre 2021, M. Dulion (Jean-Baptiste) promu le 1^{er} novembre 2021, M. Amsellem (Daniel) promu le 1^{er} novembre 2021 et M. Djian (Alain) promu le 1^{er} novembre 2021.

- 1 M. Morena (Gérard).
- 2 M. Corderot (Eric).
- 3 M. Ollier (Jean).
- 4 Mme Nercessian (Christine), épouse Groult.
- 5 M. Dubois (Thibault).
- 6 M. Togni (Luca).
- 7 M. Colliex (Pierre-Edouard).
- 8 M. Pinot (Christophe).
- 9 M. Cardy (Guillaume).
- 10 M. Cruciani (Pierre).
- 11 M. Guichard (Philippe).
- 12 M. Le Gouestre (Olivier).
- 13 M. Aubert (Stéphane).
- 14 Mme Béguin (Laurence).
- 15 M. Kiehl (Emmanuel).
- 16 M. Doublet (Yves).
- 17 M. Gardon (Fabrice).
- 18 M. Desjars De Keranroue (Emmanuel).
- 19 M. Wierzba (Stéphane).
- 20 M. Gontier (Pascal).
- 21 M. Delannoy (Pierre).
- 22 M. Gréard (Yann).
- 23 M. Goyheneix (Christian).
- 24 M. Bourde (Olivier).
- 25 M. Guion De Méritens (Thierry).
- 26 Mme Bernard-Guelle (Nathalie), épouse Khatib-Chahidi.
- 27 Mme Costard (Rachel).
- 28 M. Bouladoux (Laurent).
- 29 M. Delaby (Damien).
- 30 M. Lledo (Sylvain).
- 31 M. Roussel (Patrick).
- 32 Mme Conri (Frédérique).
- 33 Mme Maureille (Valérie), épouse Chevalme.
- 34 M. Laissy (Frédéric).
- 35 M. Joannesse (Yves).
- 36 M. Pizzini (Frédéric).
- 37 M. Picot (David).
- 38 M. Richardot (Olivier).
- 39 M. Chagnard (Christian).
- 40 M. Clément (Louis).
- 41 M. Cavier (Jean-Marie).
- 42 Mme Hisope (Marie-Astrid), épouse Cede.
- 43 M. Conesa (Rémi).
- 44 M. Rosselin (Didier).
- 45 M. Melot (Stéphane).
- 46 Mme Lasserre (Dominique), épouse Cussigh.
- 47 M. Martin (Thierry).
- 48 M. Satiat (Thierry).
- 49 M. Brun (Olivier).
- 50 M. Bolusset (Jean-Michel).
- 51 Mme Etienne (Marie-Josée), épouse Prioux.

- 52 M. Martineau (Jean-Louis).
- 53 M. Berne (Martial).
- 54 M. Lebon (Jean-François).
- 55 M. Kerbrat (Christian).
- 56 M. Delarousse (Jean).
- 57 M. Simonin (Laurent).
- 58 M. Masson (François-Xavier).
- 59 M. Roux (Emmanuel).
- 60 M. Kieffer (Thomas).
- 61 Mme Baert (Isabelle).
- 62 Mme Thomas (Hélène).
- 63 Mme Pinchon (Christelle).
- 64 M. Ferrand (Frédéric).
- 65 M. Gallouin (Guillaume).
- 66 M. Madec (Jean-Philippe).
- 67 Mme Dondon (Marie-Hélène).
- 68 Mme Giudice (Martine), épouse Clavel.
- 69 M. Dufour (Laurent).
- 70 M. Bellini (Christophe).
- 71 Mme Fontaine (Béatrice).
- 72 M. Augrain (Pascal).
- 73 M. Valezy (Bernard).
- 74 M. Machet (Pierre-Henri).
- 75 M. Lautard (Sébastien).
- 76 M. Rotte (Gilles).
- 77 M. Dulion (Jean-Baptiste).
- 78 M. Amsellem (Daniel).
- 79 M. Djian (Alain).

Article 2

Le directeur général de la police nationale et le directeur des ressources et des compétences de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 juin 2021.

Gérald DARMANIN